

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom Commercial du Produit:
STARCIDE®

Date de révision :
15-nov.-2018

Numéro de révision:
7

1. IDENTIFICATION/PREPARATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom Commercial du Produit:

STARCIDE®

Synonymes

Aucun(e)

Famille chimique

Oxazolidine

Code d'identification interne

HB003388

Utilisation recommandée et restrictions d'utilisation

Application

Bactericide

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible

Nom et les coordonnées du fabricant

Fabricant/fournisseur

Halliburton Energy Services

14th Floor, CitiBank Tower, Al-Qutayat Street

Dubai, UAE

Telephone Number : +971 43036666

Informations supplémentaires

Préparée par

Conformité chimique

Téléphone : 1-580-251-4335

e-mail: fdunexchem@halliburton.com

Numéro d'appel d'urgence

1-760-476-3962

Code d'accès de l'intervention en cas d'incident généralisé : 334305

Numéro de contrat : 14012

2. Identification des dangers

Classification

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4 - H302
Toxicité aiguë - inhalation (vapeurs)	Catégorie 4 - H332
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 - H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - H318
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - (exposition répétée)	Catégorie 2 - H373
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 2 - H401
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - H373

Pictogrammes de danger

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H401 - Toxique pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence**Prévention**

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Stockage

P405 - Garder sous clef

Élimination

P501 - Eliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée

Contient**Substances**

3, 3' -Methylene bis (5-methyl oxazolidine)

Numéro CAS

66204-44-2

Informations supplémentaires

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

3. Composition/informations sur les composants

Substances	Numéro CAS	Pourcentage (%)	SGH Classification
3, 3' -Methylene bis (5-methyl oxazolidine)	66204-44-2	60 - 100%	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1C (H314) Eye Corr. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317)

			STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 2 (H401) Aquatic Chronic 3 (H412)
--	--	--	--

4. Premiers secours

Premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais et appeler un médecin.

Peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon pendant au moins 30 minutes et retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS provoquer le vomissement. Ne rien administrer par voie orale.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sérieusement irritant pour les yeux avec danger de lésions oculaires Grave irritation de la peau avec destruction des tissus dermiques Peut provoquer une réaction allergique cutanée Nocif en cas d'ingestion Nocif par inhalation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau, neige carbonique, mousse, poudre chimique.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e) connu(e)

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition dans le feu peut produire des gaz toxiques.

Toute action de protection spéciale pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter des vêtements protecteurs ainsi qu'un appareil respiratoire autonome

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection adéquat. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Mettre en place une ventilation adaptée Evacuer tout le personnel.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez des égouts entrants, des voies d'eau ou des basses zones. Consulter les autorités locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la sécurité n'est pas compromise, isoler les déversements et stopper les fuites. Endiguer les déversements avec du sable ou un autre matériau inerte. Ramasser à la pelle et éliminer.

Informations supplémentaires

Voir Rubrique 8 et 13 pour toute information supplémentaire

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs.

Utiliser de bonnes méthodes d'entretien des locaux pour empêcher l'accumulation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée NE PAS consommer d'aliments, de boissons ou de tabac dans les endroits contaminés. Se laver les mains après utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Utiliser un équipement de protection adéquat.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original Conserver à l'écart des oxydants. Conserver à l'écart des acides. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé La durée limite de stockage du produit est de 12 mois. Garder à l'écart des aliments

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Utiliser dans un local bien aéré

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Au cas où les mesures de contrôle technique et les pratiques de travail ne suffisent pas pour empêcher les expositions excessives, un hygiéniste industriel ou un professionnel compétent, en fonction de l'application spécifique de ce produit, doit sélectionner un équipement de protection individuelle et en déterminer l'utilisation.

Protection respiratoire

Si le contrôle technique ou les méthodes de travail ne permettant de maintenir le niveau d'exposition en dessous des limites autorisées ou si le niveau d'exposition est inconnu, alors un assistant respiratoire certifié NIOSH, Norme Européenne EN149, AS/NZS 1715:2009 doit être utilisé. Le choix et les méthodes d'utilisation des équipements de sécurité y compris les assistants respiratoires, doivent être effectués par un Agent Industriel qualifié ou médecin du travail Respirateur pour vapeurs organiques.

Protection des mains

Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374) Matériaux résistants à un contact direct plus prolongé (recommandé : indice de protection au moins égal à 6, correspondant à une résistance à la perméation > 480 minutes selon EN 374) : Gants en nitrile nbr. Gants en caoutchouc butylique. (>= 0.7 mm d'épaisseur)

Les présentes informations ont été obtenues à partir de références bibliographiques et de données fournies par les fabricants de gants, ou sont issues de comparaisons avec des substances similaires. Veuillez noter que, dans la pratique, la durée de vie de gants de protection résistants aux produits chimiques peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément à la norme EN 374 sous l'influence de multiples facteurs (par exemple, la température). Les gants doivent être remplacés si des signes d'usure sont constatés. Les consignes d'utilisation du fabricant doivent être respectées, compte tenu de la grande diversité des types.

Protection de la peau

Porter les vêtements de protection imperméables qui s'imposent, y compris des bottes, des gants, une blouse, un tablier, une veste imperméable, un pantalon ou une combinaison pour éviter tout contact avec la peau.

Protection des yeux

Lunettes résistantes aux produits chimiques et masque facial en cas de risques d'éclaboussures.

Autres précautions:

Des bains oculaires et douches de sécurité doivent être facilement accessibles.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**État physique :**

Liquide

Couleur

Incolore à jaune clair

Odeur:

Amine douce

Seuil olfactif:

Aucune information disponible

pH :

10 (0.15%)

Densité: 1.049 - 1.069

Point/gamme de congelation (C):

Aucune information disponible

Point/gamme de congelation (C):

Aucune information disponible

Point/gamme d'ebullition (C):

116

Point d'eclair/plage (C):

Aucune information disponible

Methode de point d'eclair:

TCC

Seuil d'inflammabilite dans l'air: (%):

Aucune information disponible

Seuil d'inflammabilite dans l'air: (%):

Aucune information disponible

Auto-inflammabilite (C):

Aucune information disponible

Taux d'evaporation (acetate de butyle = 1):

Aucune information disponible

Pression de vapeur (mm/hg a 20 °C):

< 1

Densite de vapeur (air = 1):

Aucune information disponible

Hydrosolubilité

Soluble dans l'eau

Temperature de decomposition (C):

Aucune information disponible

Viscosite, Dynamique

(centipoise) a 20 C:

Aucune information disponible

Viscosite, cinematique

(centistokes) a 20 C:

Aucune information disponible

Coefficient de division n-Octanol/eau:

1.89

Poids Moleculaire:

Aucune information disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité

Réactivité non attendue.

Stabilité chimique

Stable

Possibilité de réactions dangereuses

Impossible.

Conditions à éviter

Aucun prévu.

Matières incompatibles

Oxydants puissants. Acides forts Agents reducteurs.

Produits de décomposition dangereux

Formaldéhyde Oxydes d'azote. Oxydes de soufre

Directives supplémentaires

Sans objet

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation

Nocif par inhalation Extrêmement irritant pour l'appareil respiratoire.

Contact oculaire

Provoque des brûlures oculaires

Contact cutané

Provoque de graves brûlures Peut provoquer une allergie cutanée

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion Brulures de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

Effets chroniques/cancérogénicité

L'exposition prolongée ou répétée peut causer des lésions des voies respiratoires supérieures. Dégage du formaldéhyde, un cancérogène potentiel, lorsque chauffé.

Données toxicologiques pour les composants

Substances	Numéro CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
3, 3' -Méthylène bis (5-méthyl oxazolidine)	66204-44-2	900 mg/kg (Rat)	-	2 mg/L (Rat, 4 hr, aerosol)

Substances	Numéro CAS	Corrosion/irritation cutanée
3, 3' -Méthylène bis (5-méthyl oxazolidine)	66204-44-2	Provoque de sévères irritations et/ou brûlures (lapin)

Substances	Numéro CAS	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
3, 3' -Méthylène bis (5-méthyl oxazolidine)	66204-44-2	Provoque de sévères irritations et/ou brûlures (lapin)

Substances	Numéro CAS	Sensibilisation cutanée
3, 3' -Méthylène bis (5-méthyl oxazolidine)	66204-44-2	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau (cobaye)

Substances	Numéro CAS	Sensibilisation respiratoire
3, 3' -Méthylène bis (5-méthyl oxazolidine)	66204-44-2	Aucune information disponible

Substances	Numéro CAS	Effets mutagènes
3, 3' -Méthylène bis (5-méthyl oxazolidine)	66204-44-2	Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes.

Substances	Numéro CAS	Effets cancérogènes
3, 3' -Méthylène bis (5-méthyl oxazolidine)	66204-44-2	N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales

Substances	Numéro CAS	Toxicité pour la reproduction
3, 3' -Méthylène bis (5-méthyl oxazolidine)	66204-44-2	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Substances	Numéro CAS	STOT - exposition unique
3, 3' -Méthylène bis (5-méthyl oxazolidine)	66204-44-2	Aucune toxicité n'a été observée dans des essais portant sur des animaux à des concentrations nécessitant une classification.

Substances	Numéro CAS	STOT - exposition répétée
3, 3' -Méthylène bis (5-méthyl oxazolidine)	66204-44-2	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Tractus gastro-intestinal (GI) Système respiratoire

Substances	Numéro CAS	Danger par aspiration
3, 3' -Methylene bis (5-methyl oxazolidine)	66204-44-2	Sans objet

12. DONNEES ECOLOGIQUES

Toxicité

Effets d'écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques

Substances	Numéro CAS	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour le invertébrés
3, 3' -Methylene bis (5-methyl oxazolidine)	66204-44-2	EC50(72 h)=5.7 mg/L (Desmodesmus subspicatus) EC50()=3.35 mg/L (Skeletonema costatum)	LC50(96 h)=135.21 mg/L (Scophthalmus maximus)	EC50: 44 mg/L (activated sludge)	EC50(48 h)=37.9 mg/L (Daphnia magna) EC50(48 h)=4.1 mg/L (Acartia tonsa) NOEC(21 d)=1.3 mg/L (Daphnia magna)

Persistence et dégradabilité

Substances	Numéro CAS	Persistence et dégradabilité
3, 3' -Methylene bis (5-methyl oxazolidine)	66204-44-2	Facilement biodégradable (69.4% @ 28d)

potentiel Bioaccumulation

Substances	Numéro CAS	Bioaccumulation
3, 3' -Methylene bis (5-methyl oxazolidine)	66204-44-2	Log Pow=-0.11

Mobilité dans le sol

Substances	Numéro CAS	Mobilité
3, 3' -Methylene bis (5-methyl oxazolidine)	66204-44-2	Aucune information disponible

Autres effets néfastes

Ne contient pas d'halogènes organiquement liés. Peut ne pas augmenter la valeur AOX lorsqu'elle est déchargée des usines de traitement ou dans les eaux naturelles.

13. ELIMINATION DES DECHETS

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination

L'élimination doit être conforme aux réglementations gouvernementales et locales. L'incinération conforme aux réglementations locales et gouvernementales est recommandée. La substance NE doit PAS être déversée dans une station de traitement des eaux usées.

Emballages contaminés

Respecter toutes les réglementations gouvernementales et locales en vigueur.

Autres informations

Aucune information disponible

14. DONNEES DE TRANSPORT

Numéro ONU

UN2735

Nom d'expédition des Nations unies

Amines liquides corrosives, Sans Autre Spécification
(Contient de N, N' -Methylene bis [5-methyl oxazolidine])

Classes de danger pour le transport

8

Groupe d'emballage:

III

Dangers pour l'environnement

Sans objet

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Exempté(e)(s)

15. REGLEMENTATION**Informations réglementaires**

Cette FDS a été préparée conformément des Nations Unies «Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)» et ses révisions.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS**Principales références de la littérature et sources de données**

www.ChemADVISOR.com/
NZ CCID

Date de révision :

15-nov.-2018

Remarque sur la révision

sections de la FDS mises-à-jour:

2
3
4
11
14
16

Avis de non-responsabilité

Cette information est fournie sans aucune garantie, expresse ou implicite, d'exactitude ou d'intégralité. Les informations ont été obtenues auprès de différentes sources telles que le fabricant et des tierces parties. Ces informations peuvent ne pas être valides dans toutes les situations ou si le produit est utilisé en conjonction avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est entièrement responsable de la détermination d'adéquation de tout autre matériau.

Fin de la Fiche de données de sécurité